

Note sur l'évolution des subventions préfectorales dans les domaines de la citoyenneté et de la protection contre la radicalisation

La Préfecture de Meurthe-et-Moselle a deux objectifs, travailler sur les personnes signalées comme étant en danger parce que commençant à développer un processus de radicalisation ou ayant déjà été radicalisées, ensuite prévenir l'apparition de ce processus.

I L'ACTION SUR LES PERSONNES RADICALISÉES OU EN COURS DE RADICALISATION

C'est l'action la plus urgente. La PJJ de Meurthe-et-Moselle avait envisagé une action sur les personnes de retour des territoires d'Irak et de Syrie. Mais il n'y a pas eu de retours pour le moment.

Les critères de subventions du FIPDR

L'enveloppe accordée par la FIPDR (Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation) dans le cadre de la défense de la citoyenneté, de la prévention de la radicalisation et de l'accompagnement des familles pour 2019 est de 61 000 €.

Les critères de répartition de l'enveloppe attribuée à la Meurthe-et-Moselle sont les mêmes que les années précédentes. Il s'agit de poursuivre la densification du dispositif de prise en charge pluridisciplinaire.

Sont privilégiés dans ce cadre non les actions généralistes de prévention puisqu'elles sont de plus en plus depuis quatre ans prises en charge par les fonctionnaires de l'État, par les membres des Chambres de Commerce et d'Industrie et par les Fédérations sportives. Sont favorisés les projets liés au suivi des jeunes identifiés en CPRAF (Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles). CAL participe à cette cellule.

Les associations proposant une prise en charge des personnes radicalisées ou en cours de radicalisation

Voici les 4 projets déposés en Meurthe-et-Moselle dans ce cadre depuis février 2019 :

- Maison des ados : Accompagnement des jeunes et de leur famille + formations des professionnels.
- CIDFF : Actions de formations à destination des professionnels : esprit critique + usage des réseaux sociaux et d'internet
- CDOS 54 : Observatoire des incivilités, violences dans le sport + application mobile Sportethics + formations à destination des acteurs sportifs
- CRIJ : Le Vrai du Faux + un second projet relatif au déploiement des promeneurs du net

Il n'y a pas eu de proposition faite par CAL dans ce domaine.

II LA PRÉVENTION CITOYENNETÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Celle-ci est de plus en plus prise en charge par les fonctionnaires de l'État au fur et à mesure de leur formation, également par des partenaires de l'État qui financeront eux-mêmes leurs actions. Cela s'inscrit dans le cadre du PNPR (Plan national de Prévention de la radicalisation). Les subventions accordées à des associations diverses, il y a quatre et trois ans après les attentats sont donc amenées à disparaître progressivement. D'autres acteurs étatiques ou ayant la charge des secteurs d'activités et organisés depuis longtemps pour cela seront sollicités.

Les délégués du préfet ont eu, par exemple, à intervenir pour la mise en forme d'un plan de formation sur le territoire du plateau et pour proposer des pièces de théâtre en milieu scolaire ou en milieu ouvert dans l'ensemble du département.

Vagues à Larmes au Lycée de Longlaville avec une recherche de co-financements dans les collectivités.

29 mars : Représentation de la Lettre à Nour au centre social de Longwy, Neuves-Maisons et Toul (par l'association Khamsa).

La direction départementale de la Cohésion sociale et de la protection des populations (en particulier de la Jeunesse), la DDCSPP, peut prendre en charge des programmes de prévention, ce qui est le cas de CAL qui dispense des formations sur la Laïcité, également sur la citoyenneté et les valeurs de la République.

Radicalisation et éducation

On constate une augmentation des signalements de l'EN pour des atteintes à la laïcité en milieu scolaire. Il est nécessaire de formaliser la remontée d'information vers l'EN. Une réunion interne au parquet a eu lieu pour organiser la réponse. L'Éducation Nationale doit être au cœur du dispositif. Aussi l'Inspecteur d'Académie a mis en place un groupe de travail en Meurthe-et-Moselle qui s'est réuni le 16 janvier et le 21 mai.

Organisation d'une action à destination des IEN du 1er degré pour les sensibiliser à la détection de signaux de radicalisation notamment à l'occasion des contrôles pédagogiques.

La Maison des Ados a été sollicitée pour :

- Participation au projet de prévention du lycée de Longlaville.
- Participation aux évaluations réalisées dans le cadre de l'instruction à domicile.
- La MDA s'associera aux différents projets mis en œuvre par le comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC).

Si le fait religieux n'occupe pas les conversations de la majorité des élèves, on constate un gros développement des *fake-news* et du complotisme. Un travail avec les jeunes s'est engagé sur toutes ces thématiques.

Formation des services civiques de l'Éducation Nationale.

Radicalisation et entreprises

Concernant les entreprises de Meurthe-et-Moselle, voici les identifications des actions prioritaires « entreprise »

- Faire le relais avec les conseillers relais entreprise ?
- Former des personnes relais entreprises ATP (association territoires projets). 7 ATP sur l'agglomération nancéienne. Prendre attache avec Monsieur contacter Yann ENCLIN (métropole)
- Envisager la formation des DRH en passant par l'association des DRH : axer plutôt « liberté religieuse » en entreprise.
- Convenir de l'organisation du processus de signalement (+ accompagnement et retour) si validation de la CCI en tant que relais de confiance.
- Communiquer dans les différents réseaux pour sensibiliser de nouveau à la thématique.
- Produire des flyers adaptés au monde de l'entreprise et à la procédure de signalement qui aura été définie.
- La présence du MEDEF à ce groupe de travail serait souhaitable.

Radicalisation et sport

Identification des actions prioritaires « sport »

Le choix est fait, pour éviter peurs et incompréhension, d'aborder la radicalisation au sein d'un travail plus large autour de la lutte contre les violences, les discriminations ainsi que sur la gestion du fait religieux en club (les clubs sont davantage concernés à ce niveau que sur la gestion de personnes radicalisées) en résonance avec le code du sport qui nous y enjoint.

✓ Le CDOS 54 représente les fédérations, les clubs sportifs et leurs adhérents. Toutes les fédés sont adhérentes + fédé UNSS + fédé Sport en entreprise (soit 68 fédérations)

M. Nallbani, doctorant CIFRE et référent citoyenneté du CDOS, décline un plan d'action départemental que nous soutiendrons et sur lequel nous nous appuierons.

Défendre et promouvoir l'éthique sportive Charte d'éthique et de déontologie dans le sport (signée par les comités départementaux et acteurs institutionnels + diffusée aux clubs et acteurs sportifs pour respect et application sous peine de sanctions décidées par l'État en cas de non-respect manifeste)

Le travail scientifique sera complété par des actions très concrètes.

Établir une connexion entre l'État et le monde sportif. La dimension citoyenneté du sport a été négligée jusqu'alors.

- Mise en place d'actions de prévention contre les dérives sportives (violences, discriminations, injures ...)
- Mise en place de l'observatoire afin de recenser et analyser : Sur la base des sanctions disciplinaires (noyau dur)
- informations périphériques : signalements de victimes de témoins (à vérifier pour parvenir à une véracité de l'information recueillie)

mise en place d'un protocole avec les services de l'État (DDCS, Préfecture, DRDJSCS, Parquet, DDSP ... formalisation de la réponse institutionnelle sportive/judiciaire pour répondre aux déviances sportives dans le département : gradation des sanctions et orientation des procédures selon la gravité des actes. Par exemple, les faits minimes relèvent de la justice fédérale. Seuls les comportements graves auront une réponse judiciaire), coordination entre les réponses disciplinaires, administratives et judiciaires.

Accompagnement des témoins et victimes (cellule de conseils et d'accompagnement) + des acteurs sportifs (commissions disciplinaires, clubs, acteurs ...).

application mobile : sport sans violence et fair-play. Phénomène + et -

Site intranet de signalement

Former : citoyenneté et laïcité (voire radicalisation) – valeurs du sport et de l'olympisme – Sensibilisation des dirigeants, éducateurs, sportifs, arbitres, bénévoles, parents, supporters : comprendre les risques de radicalisation dans le sport. (Animation par Médéric CHAPITEAUX. Le 04 avril 2019 à l'UFRSTAPS de Villers-lès-Nancy.) Cela sera suivi par une intervention de Nicolas CADENE.

Animation d'une demi-journée de sensibilisation (citoyenneté/laïcité) auprès des clubs sportifs (par exemple l'ASNL en mars au sein du centre de formation).

Organiser un réseau de référents citoyenneté dans les fédérations et parmi les CTS, fonctionnaires d'État placés au sein des fédérations.

La charte laïcité et déontologie ainsi que la déclaration des droits et devoirs des acteurs sportifs a été signée le 23 mars à Nomeny. L'application Sportethics a été également présentée à cette occasion.

- Valorisation : 2 jeux concours citoyenneté dans les stades challenge sport sans violence et fair-play (lien avec l'AFSVFP) + jeu concours «Et maintenant place aux matchs » (supporterisme interdisciplinaire, partenariat avec les 5 clubs pro et de haut niveau du département, citoyenneté et réduction des incivilités dans les stades)

- Questionnaire citoyenneté laïcité dans le sport dans le monde du football – retours 31/03 statistiques par club et par acteur – exploitation accompagnement des clubs ciblés

Mise en perspective des travaux réalisés auprès des fédérations sportives (stratégie CDOS / DDCS :

questionnaires sur citoyenneté/laïcité pour engendrer des bonnes pratiques, diagnostiquer les clubs, les valoriser puis les former/sensibiliser à la citoyenneté et laïcité dans le sport)

Communiquer sur l'éthique sportive, les valeurs du sport et de l'Olympisme, les dérives dans le sport (prévention et valorisation). Presse, radio, réseaux sociaux. Création d'une revue départementale de la citoyenneté dans le sport (alimentée par des articles CDOS, DDCS, DRDJSCS, fédérations ...). Mise en place de débats, colloques, tables rondes avec les acteurs sportifs (libérer la parole, conseiller, sensibiliser...)

- ✓ DDCS : Formations laïcité valeurs de la République qui peuvent être déployées dans le monde sportif même si cela semble avoir du mal à prendre.

- ✓ Formations à la prévention de la radicalisation animées par le binôme Parquet / préfecture afin de sensibiliser au phénomène, aux procédures de signalement et au rôle des acteurs locaux. Il s'agira également de démystifier les signalements et leurs suites.

- ✓ Mobiliser le réseau des référents citoyenneté des fédérations qui existe nationalement et doit se décliner localement pour mobiliser les intervenants au sein des clubs.

- ✓ La question de la sensibilisation des parents, constituant souvent un facteur aggravant en matière de violences, est également posée.

- ✓ Le lien avec les collectivités locales, souvent très proches des clubs, doit être favorisé.

- ✓ Former les CTS

- ✓ Le lien fort qui existe entre le CREPS et l'éducation nationale doit favoriser la sensibilisation des jeunes ainsi que des athlètes. Pour mémoire, le CREPS accueille 150 athlètes de haut niveau dont 100 mineurs, 106 internes ainsi que 100 éducateurs en formation professionnelle et le mouvement sportif les week-end et vacances scolaires.

- ✓ Anticiper la mise en place du Service National Universel pour lequel un placement des jeunes dans le milieu sportif sera important (25 à 40 % des jeunes interrogés déclarent vouloir réaliser une mission au sein du mouvement sportif lors de leur SNU).
- ✓ Comme cité précédemment, le groupe propose d'élargir le champ des participants pour les prochaines réunions à un représentant des CTS formé niveau 1 en VRL et référent national citoyenneté de la fédération de lutte, au sport universitaire et scolaire (public/privé), au conseiller sport des armées et éventuellement selon les besoins ou les investissements locaux à des référents citoyenneté des fédérations ainsi qu'à des représentants des collectivités.

Métropole de Nancy

On peut signaler la préparation à Nancy d'un séminaire en septembre 2019 sur la thématique « Laïcité et Valeurs de la République, en jeux et perspectives ».